



**Groupement pour l'Inventaire, la Protection
et l'Etude du Karst du massif jurassien**

Association 1901 n° W251003407 Siret n° 789 967 205 00020
Fédération Française de Spéléologie : B25-026-000
Agrément Protection de l'Environnement n°25-2019-12-24-004
<http://gipek.fr>

**Conseil d'Administration du 7 mai 2022
Frasne 14h30**

Présents : (procurations 0)

1 ASDC : Denis MOTTE
1 CARS : Roger LUTZ
4 GSPM : Guy DECREUSE, Benoit DECREUSE, Dom WATALA, Christophe RAGUIN, Agnès BARTH
2 GSSF : Jean-Pierre VILLEGAS, Eric GEORGES
2 GSML : Jean-Luc KAMMERER, Arnaud MUTUEL
1 KARSTIC : Pascal REILE
2 La Roche : Patrick PIGANEAU, Christian JEANNOUTOT
1 Nyctalo : Steph GUIGNARD
2 SC Lons : Anne GAVAND, Christian VUILLEMIN
1SCSC : Bruno MISCHLER
1SCV : Bernard DETOILLON
1 individuel : Jean-Pascal GRENIER

12 clubs, 19 présents

Excusés :

GSAM : Olivier GALLOIS, Claude PARIS, Cécile PERROT (camp de printemps)
Thomas SERGENTET, Jean-Philippe GRANDCOLAS, Jean-Luc GERAL, Manu RUIZ, Michel MENIN,
Simon MOUREAU.

Mise en place. Malgré quelques retardataires nous commençons à 14h50.

- **Présentation des résultats des votes en ligne** qui seront approuvés par l'Assemblée générale.

Bilan moral de l'année 2021 : votants 90 - approbation 86 – ne se prononce pas 3.

validé

Bilan financier 2021 : votants 90 - pour 82 - contre 1 - ne se prononce pas 7.

validé

Bilan prévisionnel 2022 : votants 90 - pour 79 - contre 1 - ne se prononce pas 10.

adopté

Cotisation 2022 : 0€, 71 - 5 ou 10€ 5 - ne se prononce pas 15

Cotisation 2022 : 0€

Vu l'évolution des projets en cours, (opération de nettoyage dans le 70, mise en fabrication d'une sonde de radiolocalisation), le budget prévisionnel devra probablement être adapté et précisé.

Pour les demandes de subventions, il devra être approuvé par le CA.

- **Présentation du LKC3** : Proposition et validation des dons auteurs et gratuits.
Document nominatif annexe étudié en CA: vente.LKC3.feuille.Excel..
Pour la participation à la rédaction, aux corrections, aux photos un exemplaire est offert :
LKC1 : 32, LKC2 : 49, **LKC3 : 47**
Un exemplaire est offert aux associations participantes :
LKC1 : 10, LKC2 : 14, **LKC3 : 15**
Tirage : 845 exemplaires.

Un livre est offert à ceux qui ont participé + aux instances spéléos et dans le cadre de la recherche de subventions.

Le Conseil général du Doubs a participé au financement du LKC 3. Il serait bon que pour le prochain LKC, les CG du Jura et de la Haute-Saône participent. Il faut prendre contact avec les services environnements des départements pour présenter nos actions, les valoriser et financer nos projets.

L'idéal à terme serait d'avoir une porte d'entrée au niveau de la région.

- **Participation aux frais d'étude et de publication** (2000€ sont réservés aux clubs).
Proposition et Etude et validation de la feuille de calcul en CA.

Le tableau utilisé pour le LKC1 et LKC2 est renseigné.

1 point par page et des points pour valoriser le travail et l'investissement topographique.

1 modification est apportée

Chaque bénéficiaire recevra le tableau de répartition qui pourra être vérifié et questionné.

Ils devront faire parvenir rapidement les factures au GIPEK.

<i>Club</i>	<i>points</i>	<i>participation</i>	<i>Club</i>	<i>points</i>	<i>participation</i>
Karstic	4.3	45€	Nyctalo	6	62€
GSSF	38	394€	SCSC	7.1	74€
GSD	14	145€	SCL	7.5	78€
GSFS	4.5	47€	GSAM	35	363€
ASDC	3.5	36€	SCV	12.8	133€
CDS39	30	311€	GSML	4	42€
ASHVS	15.5	161€	Exsurgence	15.5	161€
			Total :	192.7	2052€

Remarque : SCV et ASHVS fusionnent.

- **Doubles fichiers et fuites dans BaseKarst.**

Des incidents innocents ou mineurs, aux pratiques inquiétantes.

Les exemples anodins :

Inventaire des Colorations 1987. Le scan GIPEK est retourné chez son auteur : la DREAL, c'est bien.

Coordonnées Rifougnotte. Elles sont sur wikipédia, alors que la publication n'est pas sortie.

CDS info N°294 janvier 2022 page 5 et 6. Double fichier, mauvaise interprétation ou vrai problème.

Discussion autour de certaines incompréhensions et pour une harmonisation des fichiers papier et BaseKarst. Le fichier partagé doit être le fichier maître et en aucun cas alimenter un fichier fermé. Problème du double fichier réglé.

Tous les éléments doivent être archivés dans BaseKarst. Les documents sensibles ou valorisables doivent être mis sous clés. (Fichiers source topo, doc archéo non publiés, comptage chiroptères ...)

Effet COVID. Le besoin d'une formation BaseKarst reste d'actualité depuis plus de 2 ans.

Les cavités sans coordonnées (qui n'apparaissent pas sur carte) devront être intégrées dans les listes des communes du Jura et être bien identifiées (couleur différente dans la liste) pour être repérées facilement et éviter des doublons quand on les retrouve.

L'étanchéité complète d'une base partagée est un leurre qu'il faut tenter de parfaire. Avant toute communication, même si elle semble anodine, les auteurs doivent être questionnés.

Rappel de quelques éléments de la charte signée par les contributeurs : Les droits et devoirs

Les Contributeurs (membres GIPEK) :

- Ils possèdent le droit d'utiliser les données dans le cadre de leurs explorations et études.
- Pour les données protégées (non téléchargeables), ils doivent faire une demande d'utilisation ou/et de modification aux auteurs ou à défaut au GIPEK.
- Lorsqu'ils modifient des données, ils doivent publier le résultat dans la base en citant la paternité des œuvres originales mais également les explorateurs.
- **Ils n'ont pas le droit de diffuser des données (originales ou modifiées) sans l'accord des auteurs ou du GIPEK.**

- **Extractions de données ou accès à des extérieurs** : Bureau d'étude, Com-com...
Un sujet épineux, quelques refus, quelle ligne de conduite ?
Les intérêts et interdits de principe. Quelles données ?
Les possibilités et limites techniques.
Essayer de dégager une ligne à suivre.

Rappel, les auteurs restent propriétaires de leurs données. Les données géographiques ne peuvent pas être protégées légalement. (Les collections oui)

Discussion autour des intérêts et problèmes qui pourraient être liés à des droits d'accès à la base. Les positionnements sont divers...

Décision :

Des accès à la base ne peuvent être envisagés (convention à définir) que vers des organismes non lucratifs : Université, recherche, collectivité.

Pour des travaux qui sont facturés (cabinet d'études...), les accès sont refusés, mais l'extraction de données sur une zone possible (avec convention d'utilisation).

Aujourd'hui :

On ne peut pas fractionner le territoire d'accès à BaseKarst FC. On peut uniquement fractionner les champs accessibles.

L'unité de base la plus simple pour extraire des données: la commune ou un critère (ex : pollution)

Problématique autour des études spécifiques chiroptères. Vers une recherche de cohérence.

Constat.

La fermeture de certaines cavités classiques, sportives ou utilisées par des professionnels est très problématique dans notre pratique et n'a pas toujours de sens.

La protection de certaines cavités est nécessaire (période sans visites, sensibilisation des pratiquants)
Les professionnels de la protection se forment à la spéléo ou sont des spéléos expérimentés dans nos clubs.

Les études d'impacts (éolien, solaire, industrie...) seront de plus en plus nombreuses et de plus en plus contraignantes.

Plutôt qu'avoir des études de moindre qualité, sans nos références, il paraît important que le GIPEK, les CDS soit nommés, cèdent une part de leurs données(ex : des coordonnées précisées...)et participent activement à la protection des cavités en temps que spécialistes du monde souterrain.

Approbation, méthodologie et conditions à affiner lors des prochaines demandes

En plus de l'ordre du jour :

- **Fête du PNR Doubs Horloger le 2 Juillet 2022**
(Ref CDS25 et GIPEK, les St Hip : Patrick Piganeau et Christian Jeannoutot)

Le GIPEK sera présent avec ses membres actifs, BaseKarst pour les locaux, ses publications.
Demande de réalisation d'une banderole pour être visible (aussi pour le congrès UIS).

Accord pour une voir plusieurs banderoles ou totem: en attente de projets.
Il faut aller vite, envoyer vos PDF ou autres projets. Christophe Raguin se propose pour la réalisation.

- **Courbes de restitution**

Echange sur le fait de céder au BRGM des données de traçage dans le cadre de l'étude Nutrikarst (Loue-Lison) pour étudier les temps de résidence au sein des systèmes. Puisque nous n'avons pas les outils pour exploiter ces données, nous confierons les quelques expériences disponibles pour obtenir des informations sur les systèmes et participer à la connaissance.

- **Comptes inactifs et comptes consommateurs.**

Examen du fichier, décision de fermetures ou pas...
Une trentaine de comptes inactifs identifiés qui se limitent à une dizaine après quelques contacts.
Qui se limite à 4 cas après présentation. Les intéressés seront contactés au téléphone et s'il y a fermeture du compte, le CA sera informé.

Distribution des lots d'ouvrages. Dons (62) et souscriptions (201)
Accueil des membres et pose rapide avant l'AG...